

Les clés de l'appel d'offres

Objectifs :

Connaître les moyens et les canaux de diffusion
Connaître la législation relative aux marchés
Maîtriser la terminologie spécifique
Savoir répondre en cas d'appel dématérialisé

Public concerné :

Prérequis : Aucun prérequis

Intervenant(s) :

2 à 3 ans d'expérience minimum dans le domaine
Et professionnels en poste dans le domaine enseigné

Moyens pédagogiques et techniques :

Méthode interactive
Exercices d'application

Durée de la formation : 7 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

1. Trouver des appels d'offres
 - Déterminer les circuits de diffusion
 - Mettre en place une stratégie commerciale en amont
 - Où trouver les appels d'offres
 - Télécharger le dossier
2. Connaître la législation sur les marchés publics
 - Connaître les acheteurs des marchés publics
 - Connaître la responsabilité et les compétences
 - Les règles de seuils et celles de publicité
 - Les seuils applicables
 - Les obligations depuis 2010 et 2011
 - Les appels d'offres ouverts et restreints
 - Le marché unique ou en lots
 - Les pratiques relatives au prix
 - Les différentes formes de marché
3. Maîtriser la terminologie spécifique aux appels d'offres
 - Les abréviations et sigles à connaître : AAPC, DCE, RC, AE, CCAP, CCTP, CCP, CCAG, DPGE et BPU
4. Répondre à un appel d'offres
 - A- Version papier
 - Lire l'appel d'offres

- Constituer un dossier complet avec de bon support et une bonne mise en page
- B- Version dématérialisée
 - Le support, les annexes, la transmission du dossier
 - La notification
 - La définition et les responsabilités
- 5. Savoir structurer la démarche de son entreprise afin de valoriser ses chances
 - Mettre en place un groupe de travail sur l'appel d'offres et définir les tâches de chacun
 - Identifier les exigences
 - Analyser les risques et opportunités
 - Estimer le budget
 - Structurer l'offre et la comprendre
 - Réaliser un tableau de suivi
 - Tenter de se démarquer par rapport aux concurrents

Modalités d'évaluation des acquis :

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée
Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2nd semestre 2025

Conditions tarifaires : nous consulter